

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Despréz de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 6 décembre 2022 à 17 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, monsieur Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Me Andrée Loyer, directrice exécutive, Me Véronique Denis, greffière et Me Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Stéphan Amyot, directeur, Biens immobiliers, Alexandra Aubry-Richard, directrice, Centre d'appels non urgents, Martin Beaulieu, directeur adjoint des centres de services Hull et Aylmer, centre de services de Hull, Alexandra Boivin, directrice, Évaluation, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Émilie Chasles, directrice territoriale, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, et Louis Charles Désy, directeur par intérim, Infrastructures et projets.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2022-809 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2022-810 <u>ADOPTION DU BUDGET 2023 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 744 436 431 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE **ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2022-968 du 6 décembre 2022, ce conseil adopte le budget pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2023, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 744 436 431 \$.

À cet effet, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2022.

Madame la conseillère Caroline Murray demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR CONTRE

M. Steven Boivin
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M. Daniel Champagne
M. Louis Sabourin
M. Marc Bureay
M. Marc Bureau
M. Caroline Murray
M. Marc Bureau
M. Louis Sabourin
M. Marc Bureau
M. Louis Sabourin
M. Louis Sabourin
M. Marc Bureau
M. Marc Bureau
M. Louis Sabourin
M. Marc Bureau
M. Marc Bureau
M. Louis Sabourin
M. Louis Sabourin

M. Mike Duggan M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent M^{me} Olive Kamanyana M^{me} Alicia Lacasse-Brunet M. Denis Girouard

M. Jean Lessard M. Mario Aubé M. Edmond Leclerc

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2022-811 <u>APPROBATION DES MODIFICATIONS AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET PROJETS 2015-2018</u>

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'investissements - Volet projets 2015-2018 a été adopté par le conseil municipal en 2015 par la résolution numéro CM-2015-519;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption, le plan prévoyait une enveloppe de 42 M\$ provenant de fonds accumulés, de surplus annuels et de revenus de taxes à laquelle était ajouté un règlement de 25 M\$, pour un montant total de 67 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'investissements – Volet projets 2015-2018 a été mis à jour au cours des dernières années et se chiffre actuellement à 166,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE certains projets inscrits au PIVP 2015-2018 ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des projets prévus au Plan d'investissements – Volet projets 2015-2018 doivent être mis à jour et que le financement de ces projets doit être révisé selon les travaux à être effectués;

CONSIDÉRANT QU'au Plan d'investissements – Volet projets 2015-2018 un solde de 28 933 000 \$ est actuellement disponible;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget qui s'est déroulée du 7 au 10 novembre 2022, les Programmes d'investissements – Volet projets ont été étudiés par le conseil municipal :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE **ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2022-969 du 6 décembre 2022, ce conseil :

- autorise un montant supplémentaire à même le solde disponible du PIVP 2015-2018 de 66 900 \$ pour poursuivre le projet pilote au lac Beauchamp;
- autorise un montant supplémentaire à même le solde disponible du PIVP 2015-2018 de 3 000 \$ pour balancer le projet de la rue Morin;
- retourne au solde disponible du PI-VP 2015-2018 un montant désengagé de 11 400 \$ (Liaison Laurier-Cœur CV-tronçon Eddy-Maisonneuve/Windmill et Liaison Laurier-Cœur CV-tronçon Eddy-Montcalm/Windmill).

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2022.

Monsieur le conseiller Steve Moran demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR CONTRE

M. Steven Boivin
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M. Daniel Champagne
M. Louis Sabourin
M. Marc Bureay
M. Louis Sabourin
M. Marc Bureay
M. Louis Sabourin
M. Caroline Murray

M. Mike Duggan M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent M^{me} Olive Kamanyana M^{me} Alicia Lacasse-Brunet M. Denis Girouard

M. Jean Lessard M. Mario Aubé

M. Edmond Leclerc

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2022-812

ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures, a été préparé sur cinq ans et que son adoption est sur trois ans, comme précisé à l'article 473 de la *Loi sur les Cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget qui s'est déroulée du 7 au 10 novembre 2022, le Programme d'investissements – Volet maintien 2023-2027 a été étudié par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget, le conseil a approuvé l'annulation des projets suivants adoptés aux PIVM antérieurs des projets antérieurs à 2022 permettant ainsi de financer les besoins additionnels financiers de 3 150 729 \$ au PIVM 2023-2027 :

- Édifice John-Luck (remplacement de chaudière non réalisé) : PIVM 2019 et 2022 876 729 \$;
- Ateliers municipaux rue d'Edmonton Abris à sel : PIVM 2020 et 2021 541 000 \$;
- Ateliers municipaux rue d'Edmonton Réfection des façades : PIVM 2020 1 733 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a procédé aux décisions finales du Plan d'investissements - Volet maintien, le 10 novembre 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2022-970 du 6 décembre 2022, ce conseil accepte le Plan d'investissements 2023 à 2025 – Volet maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 641 595 000 \$, dont un montant de 234 314 000 \$ pour l'année 2023.

DESCRIPTION	MONTANT
Programme de réfection d'aqueduc et d'égout	93 238 000 \$
Programme de réfection du réseau routier	52 207 000 \$
Usines d'eau potable et des eaux usées	11 878 000 \$
Mise à niveau des édifices	6 210 000 \$
Remplacement des véhicules et machinerie	11 786 000 \$
Logement social et revitalisation	5 465 000 \$
Plan directeur informatique	17 651 000 \$
Autres interventions sur le réseau routier	3 460 000 \$
Travaux réalisés par la Réserve Cycle de vie	8 030 000 \$
Aménagement des parcs et des espaces verts	3 600 000 \$
Autres interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égout	5 805 000 \$
Autres dépenses d'infrastructures	14 984 000 \$
Total	234 314 000 \$

Les sources de financement projetées pour l'année 2023 se résument comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT
Règlements d'emprunts	93 080 000 \$
Augmentation de la dette – programme de réfection du réseau routier – enveloppe additionnelle (24 M\$ - 2022-2025 (6 M\$/an) et 27,4 M\$ - 2023-2025 (2023 - 7,4 M\$ et 2024-2025 10 M\$/an)	13 400 000 \$
Augmentation de la dette – Nouvelles normes de Québec	300 000 \$
Redevances du PGMR ou augmentation de la dette	1 595 000 \$
Paiements comptants	20 355 000 \$
Partenariat fiscal	2 350 000 \$
Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	13 680 000 \$
Fonds dédié aux infrastructures – comptant	48 450 000 \$
Fonds dédié aux infrastructures – financé par règlement d'emprunt	23 550 000 \$
Réserve Cycle de vie	8 030 000 \$
Fonds de roulement	4 400 000 \$
Soldes disponibles de projets antérieurs	5 124 000 \$
Total	234 314 000 \$

Les règlements d'emprunt devront faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Le trésorier est autorisé à :

- financer une partie du fonds dédié aux infrastructures par le recours à l'endettement;
- financer l'enveloppe additionnelle pour le programme de réfection du réseau routier par le recours à l'endettement;

- augmenter la dette, pour l'année 2023, d'un montant de 300 000 \$ pour des dépenses reliées à de nouvelles normes de Québec pour le dossier de la signalisation routière des passages pour personnes;
- puiser à même les redevances du PGMR ou à financer par l'augmentation de la dette les fonds prévus pour la construction du second écocentre secteur ouest ainsi que des travaux de maintien au centre de transbordement existant;
- puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés (paiements comptants, partenariat fiscal, fonds dédié aux infrastructures taxe dédiée, fonds de roulement, réserve Cycle de vie, soldes disponibles de projets antérieurs) et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2024.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2022.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR CONTRE

M. Steven Boivin
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M. Daniel Champagne
M. Louis Sabourin
M. Marc Bettyna Bélizaire
M. Mare Marais
M. Steve Moran
M. Mare Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M. Louis Sabourin
M. Caroline Murray

M. Mike Duggan M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent M^{me} Olive Kamanyana M^{me} Alicia Lacasse-Brunet M. Denis Girouard

M. Jean Lessard M. Mario Aubé M. Edmond Leclerc

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2022-813 AUTORISATION DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2022-971 du 6 décembre 2022, ce conseil accepte qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2022.

Adoptée

CM-2022-814 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLINE MURRAY

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 17 h 41.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE Conseiller et président Conseil municipal M^e VÉRONIQUE DENIS Greffière